

Loi

Générale

colonial

Loi n° 46-356 portant approbation d'un arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis prorogeant la suspension des droits de douane pour une période de six mois expirant le 8 mai 1916 et rendant cette mesure provisoirement exécutoire

n° 46-356

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

Le Président du Gouvernement provisoire de la République, Sur le rapport du Ministre de la France «l'outre-mer.

Vu la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics

Vu la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des colonies, ensemble les décrets d'application des 2 juillet 1928 et 12 juin 1931

Vu la loi du 30 janvier 1941 autorisant les chefs de colonie de deuxième groupe à rendre provisoirement exécutoire les délibérations des assemblées locales relatives à l'établissement du tarif douanier

Vu l'arrêté du 24 décembre 1944 approuvé par décret du 27 mars 1944 suspendant la perception des droits de douane à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 17 novembre 1945 du gouverneur de la Côte française des Somalis suspendant les droits de douane pour une période de six mois expirant le 8 mai 1946 et rendant cette mesure provisoirement exécutoire, arrêté publié sous forme d'avis au Journal officiel du 31 décembre 1945: Vu les avis conformes du Ministre des finances, du Ministre de l'agriculture et du Ministre de la production industrielle:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté du 17 novembre 1945 du gouverneur de la Côte française des Somalis susvisé. Art. 2. — Le Ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin officiel du ministère de la France d'outre-mer.

Félix GOUIN.Par le Président du Gouvernement provisoire de la République:**Le ministre de la france d'outre-mer**
,Marius Moutet